

**PROCES VERBAL DE SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 13 FEVRIER 2025**

Date d'affichage : 07/02/2025

Date de la convocation : 07/02/2025

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 15

**L'an deux mil vingt cinq, le treize février à vingt heures trente**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de LE PERTRE sous la présidence de M. Aurélien THÉBERT

**Etaient présents** : THEBERT Aurélien, THIKEN Christine, HUBERT Philippe, DORGERE Magali, POTTIER Stéphane, ~~RONCERAY Dominique~~, MEREL Pierrick, POIRIER Anne-Marie, ~~BELLAYER Nadine~~, THEBERT Mickaël, CROISSANT Elodie, SERRAND Caroline, LORHO Pascal, LEOTHIER Véronique, BEDOUIN Gaël,

**Etaient absents excusés**: M. RONCERAY Dominique qui a donné procuration à M. HUBERT Philippe, Mme BELLAYER Nadine qui a donné procuration à Mme THIKEN Christine

Mme SERRAND Caroline est nommée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** :

Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au maire,

1. Projet de contrat de mise à disposition du poste de chargé de coopération CTG du secteur SUD
2. Marché : réhabilitation d'un bâtiment en logements sociaux :  
-présentation d'avenant

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ A l'unanimité, les membres présents approuvent le procès-verbal de la séance du 12/12/2024,

PRESENTATION DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU MAIRE, conformément à l'article L2122-22 du C.G.C.T. :

Rapporteur : Aurélien THÉBERT

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

**Non exercice du droit de préemption urbain pour :**

- la vente de la parcelle AD 188 d'une superficie de 61a62ca située La Foucherie et de la parcelle AD 745 d'une superficie de 1ha 39a 50ca située La Butte et la Hédinière.  
Prix de vente : 14 000€

<b>DEVIS</b>		
<b>OBJET</b>	<b>PRESTATAIRES</b>	<b>MONTANT HT(€)</b>
Mission SPS pour les vestiaires de foot	ABG Coordination	3 354.00
Complexe sportif : remplacement régulateur gaz	MOLARD MAINTENANCE :	526.52
Distribution bulletin municipal	LA POSTE	238.62
Réparation façade du SULKY	MC MACONNERIE	753.30
Réparation auto-laveuse	OBYO	84.90
Remplacement éclairage salle de sports (toilettes et vestiaires)	PERRINEL	340.90
Remplacement chauffe-eau logement locatif	PERRINEL	899.98
Diagnostic amiante avant travaux Logements 9 quart	ADX GROUPE	2 775.00
Mesures d'empoussièrement logement 9 quart	QUALICONSULT	1 240.00
Assurance dommages ouvrages 10 ANS logements 9 quart	AXA	<b>T.T.C : 4 320.88€</b>

### **2025/01 Contrat de mise à disposition du poste de chargé de coopération CTG du secteur SUD**

Mme THIKEN propose la diffusion d'un petit film présentant la C. T. G. d'une durée d'environ 3 mn. Pour rappel, la convention a été actée en 2023 pour une durée de 5 ans.

Suite à cette diffusion, Mme THIKEN expose que la Convention Territoriale Globale (CTG), projet de territoire signé entre Vitré Communauté, les 46 communes et la CAF d'Ille et Vilaine est une convention cadre précisant les enjeux et priorités en matière de politique sociale et familiale sur le territoire.

Sur un plan politique, elle a pour objectif d'élaborer sur une période de 5 ans le projet social du territoire avec les collectivités et d'organiser concrètement l'offre de services en direction des habitants et des familles.

La CTG s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic partagé mettant en lumière les besoins et enjeux de territoire. Ce diagnostic permet de définir les priorités et les moyens à mettre en œuvre dans le cadre d'un plan d'actions concret et adapté. Pour rappel, il a recensé toutes les offres de service aux familles (Petite enfance ; Enfance ; Jeunesse ; Parentalité ; Animation Vie Sociale : Pilotage ; Logement ; Accès aux droits ; ...). Il a permis ensuite d'établir un plan d'action en définissant des priorités et les moyens nécessaires et en poursuivant les objectifs suivants :

- Identifier les besoins prioritaires sur le territoire
- Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre / besoin.
- Pérenniser et optimiser l'offre de service existante par une mobilisation des cofinancements.
- Développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

La CTG permet, de fait, d'optimiser les ressources sur le territoire, de renforcer les coopérations et de contribuer ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

Au regard de ces éléments, les élus ont fait le choix de réaliser un seul diagnostic à l'échelle intercommunale, mais de décliner en 5 conventions territoriales globales correspondant aux 5 secteurs définis pour l'activité des RPE (Relais Petite Enfance).

Le secteur SUD est composé de 19 communes : Argentré-du-Plessis, Brielles, Domalain, Etreilles, La Guerche-de-Bretagne, Le Pertre, Moulins, Rannée, St-Germain-du-Pinel, Torcé, Vergéal, Availles-sur-Seiche, Bais, Drouges, Gennes-sur-Seiche, La Selle-Guerchaise, Moussé, Moutiers, Visseiche

Pour mener à bien la déclinaison des objectifs de la CTG à l'échelon du secteur SUD, les 19 communes ont mis un comité de pilotage composé des référents des communes. Pour ce faire, un chargé de coopération est recruté pour effectuer les missions suivantes :

- 1) Organiser et animer le comité de pilotage
- 2) Mettre en place la coordination globale de la CTG du secteur SUD
- 3) Mettre en place des actions en fonction des thématiques de la CTG, à savoir la mise en place d'un pôle ressource enfants (3 ans et plus), maintenir et développer l'accueil ALSH, mettre en place un outil commun d'information.
- 4) Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement, et accès aux droits » sur le secteur SUD
- 5) Mettre en adéquation les offres d'accueil aux besoins des familles
- 6) Animer la mise en réseau des acteurs
- 7) Organiser et animer la relation avec la population

Les 19 communes du Secteur SUD ont validé l'option de portage du poste de chargé de coopération de la CTG par le centre social du pays de la Guerche de Bretagne « Kreiz23 » afin de bénéficier d'une part d'un environnement professionnel, managérial, et matériel propice à l'exercice de ses missions, et d'autre part, d'une optimisation financière pour l'ensemble des communes.

Le temps de travail du poste de chargé de coopération est arrêté à 80% ETP. Le coût de la mise à disposition du salarié est estimé à 116 117 € sur 3 ans, soit 38 706 € par an. Le coût de cette mise à disposition comprend le coût du salaire, la mutuelle, l'achat d'un ordinateur portable, d'un téléphone portable avec les abonnements, leur maintenance, et une estimation des frais kilométriques. Le poste est financé à hauteur de 50% par la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine, soit 19 200 €. Le reste à financer par les communes est de 19 506 €. Ce coût est partagé entre les 19 communes et est arrêté à la somme de 0,6984 € par habitant pour une année pleine, et selon la population INSEE, comme suit :

Communes	Nombre d'habitants	Coût du poste /an
Argentré-du-Plessis	4678	3 267 €
Availles-sur-Seiche	682	476 €
Bais	2516	1 757 €
Brielles	695	485 €
Domalain	2067	1 444 €
Drouges	514	359 €
Etreilles	2709	1 892 €
Gennes-sur-Seiche	960	670 €
La Guerche de Bretagne	4461	3 116 €
La Selle Guerchaise	163	114 €
Le Pertre	1401	979 €
Moulins	740	517 €
Moussé	338	236 €
Moutiers	936	654 €
Rannée	1104	771 €
Saint-Germain-du-Pinel	1007	703 €
Torcé	1270	887 €
Vergéal	823	575 €
Visseiche	864	603 €
Total	27928	19 506 €

M. le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 73/2023 du conseil municipal en date du 26/10/2023 autorisant la signature de la CTG conclue avec la CAF d'Ille et Vilaine pour une durée de 5 ans, à savoir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Considérant que le recrutement d'un chargé de coopération permettra la mise en œuvre des déclinaisons de la CTG sur le secteur SUD du territoire de Vitré Communauté,

Et qu'il convient de valider les termes du projet de contrat de mise à disposition et d'approuver les modalités de financement.

Aussi, à l'unanimité, après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes du projet de contrat de mise à disposition du poste de chargé de coopération CTG du secteur SUD,
- Approuve les modalités de financement de ce poste,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

#### **2025/02 TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BATIMENT EN LOGEMENTS SOCIAUX** **AVENANT 01 – LOT 06 CLOISONS SECHES**

M. le Maire rapporte que dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment en logements sociaux, le lot 06 cloisons sèches présente une plus-value suite à la mise en place de matériaux bio-sourcés et de surfaces complémentaires à isoler au rdc et au R+1 ;

L'entreprise SARL COCONNIER présente un devis d'un montant de 9 626.62€ HT.

M. LORHO demande si la subvention serait perdue si cet avenant n'était pas validé ?

M. le Maire précise que l'emploi de matériaux biosourcés est obligatoire. De plus, l'emploi de tels matériaux améliore la résistance thermique.

Aussi, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

-Valide l'avenant n°01 d'un montant de : 9 626.62€ HT émis par la SARL COCONNIER,

-Valide le nouveau montant du marché, pour le lot 06, à : 82 706.49€ HT ;

-Autorise M. le Maire à signer le présent avenant.

#### **2025/03 TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BATIMENT EN LOGEMENTS SOCIAUX** **AVENANT 01 – LOT 01 DEMOLLITION GROS OEUVRE**

M. le Maire rapporte que dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment en logements sociaux,

Le lot 01 DEMOLLITION GROS OEUVRE présente une plus-value suite à la location d'une tour d'accès provisoire, permettant l'accès aux étages, pendant la durée des travaux.

Il précise également que la durée de cette location ne devrait pas être sur toute la durée des travaux et qu'une moins-value sera très certainement proposée.

L'entreprise SARL MARTINIAULT BATIMENT présente un devis d'un montant de 2 678.50€ HT

Aussi, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

-Valide l'avenant n°01 d'un montant de : 2 678.50€ HT émis par la SARL MARTINIAULT BATIMENT,

-Valide le nouveau montant du marché, pour le lot 01, à : 40 178.50€ HT ;

-Autorise M. le Maire à signer le présent avenant.

#### **2025/04 TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BATIMENT EN LOGEMENTS SOCIAUX** **AVENANT 02 – LOT 01 DEMOLLITION GROS OEUVRE**

M. le Maire rapporte que dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment en logements sociaux,

Le lot 01 DEMOLLITION GROS OEUVRE présente une plus-value suite au constat de travaux supplémentaires liés à la démolition des plafonds (découverte d'un second doublage au RDC et second plafond au R+1 ;

Mme DORGERE diffuse des photos montrant le problème constaté. Elle précise également qu'au moment du sondage ce problème n'était pas détectable.

L'entreprise SARL MARTINIAULT BATIMENT présente un devis d'un montant de € HT

Aussi, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

-Valide l'avenant n°02 d'un montant de : 5 101.40€ HT émis par la SARL MARTINIAULT BATIMENT,

-Valide le nouveau montant du marché, pour le lot 01, à : 45 279.90€ HT ;

-Autorise M. le Maire à signer le présent avenant.

## **2025/05 TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BATIMENT EN LOGEMENTS SOCIAUX** **AVENANT 01 – LOT 10 PEINTURE REVETEMENTS SOLS SOUPLES**

M. le Maire rapporte que dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment en logements sociaux, Le lot 010 PEINTURE REVETEMENTS SOLS SOUPLES présente une moins-value liée à la pose du sol souple initialement prévu en catégorie U4 P3 passage intensif alors qu'une catégorie U2P2 est suffisant. L'entreprise SAS GERAULT présente un devis d'un montant de -2 404.96€ HT

*Aussi, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :*

*-Valide l'avenant n°01 d'un montant de : -2 404.96€ HT émis par la SAS GERAULT,*

*-Valide le nouveau montant du marché, pour le lot10 à : 22 669.00€ HT ;*

*-Autorise M. le Maire à signer le présent avenant.*

Monsieur HUBERT précise également que la SAUR est intervenue pour la pose des compteurs d'eau. Toutefois, un problème a été relevé et n'a pas permis la pose de ces compteurs.

L'ancienne fosse septique qui n'est plus en service depuis le raccordement au réseau public, n'avait toutefois pas été enlevée et se trouve au niveau des compteurs et de l'entrée des logements.

Compétence du SIAEP, il va être demandé à la SAUR quelle solution est la mieux adaptée pour la condamner.

Cette fosse doit être toutefois vidée, l'entreprise LEBLANC ENVIRONNEMENT interviendra le mercredi 19 février 2025.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE**

M. le Maire précise que depuis le changement des horaires d'accueil du secrétariat de mairie, il n'y a pas vraiment eu de personne à se plaindre. M. le Maire précise que les agents ont une charge de travail conséquente et que les journées de fermeture permettent de travailler plus facilement. Il précise que le standard téléphonique est ouvert tous les jours.

M. le Maire informe également qu'à compter de ce jour, les administrés qui ne pourraient pas venir sur l'amplitude d'ouverture, peuvent prendre rendez-vous auprès du secrétariat et seront reçus par l'agent d'accueil. Il rappelle toutefois que la remise de la clé pour accéder à la plateforme des déchets verts ne fait pas partie de cette dérogation. La clé est remise sur les heures et jours d'ouverture uniquement.

Aussi, il est proposé de ne pas changer les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie qui restent le lundi, mercredi, vendredi matin de 9h à 12h30 et de 16h30 à 18h00. Fermetures le mardi et le jeudi.

M. Gaël BEDOUIN fait remarquer que les fermetures coïncident avec la fermeture de la déchetterie d'Argentré du Plessis et que cela ne semble pas judicieux.

M. le Maire rappelle que la compétence « déchets verts » n'est plus attribuée aux communes mais au SMICTOM et que l'accès à cette plateforme reste toutefois un service pour les administrés.

M. HUBERT fait également remarquer que ce service communal a un coût élevé pour la collectivité.

Mme SERRAND constate que les collectivités voisines n'ont pas ce service.

M. le Maire termine en rappelant que les déchetteries n'accepteront plus les déchets verts dans quelques temps.

### **CAMPING CAR PARK**

M. le Maire présente le bilan 2024 sur la fréquentation du camping.

2827 nuitées comptabilisées contre 2765 en 2023. Les campings caristes émettent un avis positif sur le camping et les services proposés par la municipalité.

Il informe également que des travaux vont être réalisés au niveau des sanitaires et des emplacements stabilisés vont être créés.

Mme SERRAND demande si de la publicité est faite pour valoriser le camping.

### **VOIRIE**

M. HUBERT fait un retour sur la réunion de la commission voirie où étaient abordées les réalisations de l'année 2024. La commission a également envisagé les travaux à réaliser sur 2025. La commission se réunira sur la première quinzaine de mars pour statuer sur ces travaux.

M. le Maire rappelle que le curage des fossés est important. Avec les fortes pluies de ces derniers mois, il n'y a eu que quelques interventions pour inondation. Il précise également que ces fortes pluies ont permis de relever les dysfonctionnements. Les inondations constatées au niveau du lieu dit La Roche restent toutefois sans solution.

#### **FIBRE OPTIQUE :**

M. HUBERT informe sur le déploiement de la fibre optique. Il y a toujours des poteaux à ajouter, à remplacer et à déplacer. L'élagage est toujours en cours. La pose des câbles devrait intervenir d'avril à juin avec une réception des travaux programmée en septembre. M. HUBERT précise également que des démarchages pour des contrats « fibre » ont été signalés. Attention de ne rien signer pour le moment, l'installation de la fibre n'étant pas finalisée.

#### **AMENAGEMENT BOUCLE RUE DE LA FORET- RUE D'ARGENTRE**

Mme THIKEN informe que le plan et la signalétique ont été validés par les services du département d'Ille et Vilaine. Une commande de panneaux va être lancée. Une réunion à destination des riverains, des enseignants et des parents d'élèves va être organisée le 19 mars 2025 à 20h30 à la salle des associations.

#### **ESPACIL : LOGEMENTS SOCIAUX**

Mme THIKEN a enfin pu obtenir une réponse de l'organisme le 11/02/2025. Celle-ci reste toutefois incertaine quant à la construction de logements par cet organisme. Celui-ci précise qu'il doit rencontrer plusieurs constructeurs avant début mars afin d'obtenir leurs devis de construction. Il nous rappelle que leur pôle maison individuelle est fermé et que la commune sera tenue informée à l'issue de ces rendez-vous.

#### **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Mme THIKEN informe de la nécessité de mettre à jour le P. C. S. Suite à une matinée d'information et de sensibilisation sur l'importance de ce document qui définit des éléments matériels et organisationnels à mettre en pratique en cas de crise avérée ;

Mme THIKEN rappelle que suite aux inondations de ces derniers mois, de nombreuses collectivités ont activé leur P. C. S.

Un groupe de travail a été constitué (deux élus et un pompier) afin de le rendre opérationnel.

M. LORHO précise qu'un plan écrit et cadré est indispensable.

#### **PLAN D'EAU**

M. le Maire informe que le problème de recrutement des surveillants de baignade est toujours d'actualité. Un arrêté d'interdiction de baignade va être mis en place. La canisse va également être retirée ;

#### **C. C. A. S.**

M. le Maire informe que les heures d'intervention, pour le service d'aide à domicile, sont en hausses. Actuellement deux agents en poste. Un recrutement va être réalisé afin de satisfaire toutes les demandes. Ce service très important pour les administrés, est à même de se développer.

M. THEBERT M. demande sur combien d'heures serait le recrutement.

Mme THIKEN précise qu'une quinzaine d'heures serait envisageables.

Mme SERRAND propose de communiquer un peu plus sur ce service.

#### **TOUR DE BRETAGNE**

Mme DORGERE rappelle que l'arrivée du Tour de Bretagne se fera sur la commune le mercredi 30 avril 2025. Un rappel sur les missions incombant à la commune est fait. Un groupe de travail a été mis en place.

#### **CONSEIL MUNICIPAL INTECOMMUNAL DES JEUNES**

Mme Croissant informe sur les projets mis en place par le CM ; en outre le projet portant sur l'inauguration du verger des naissances 2021 sur la commune de LE PERTRE, le 28 juin 2025 et la mise en route du verger à St Cyr le 29 mars 2025.

### **ARGENT DE POCHE :**

Mme THIKEN rappelle que le dispositif « argent de poche » se déroule généralement la première semaine des vacances scolaires. La période reste à définir pour les vacances d'avril qui se dérouleront du 5 au 22 avril 2025. Un questionnaire va être diffusé auprès des élus afin de connaître leurs disponibilités. Plusieurs chantiers sont envisagés.

### **SERVICE JEUNESSE**

Mme THIKEN informe que l'espace jeunesse n'a pas été ouvert pendant les vacances de février, en raison de l'absence de l'animateur.

### **SERVICE CIVIQUE**

Mme THIKEN informe qu'une candidature a été déposée. Elle sera étudiée en partenariat avec le service mission jeunesse de Vitré Communauté.

### **APPLICATION « MON VILLAGE »**

M. le Maire propose de réfléchir à la mise en place d'une application intitulée « Mon village » qui permettrait de diffuser des informations aux habitants. Ces informations pourraient être diffusées automatiquement sur facebook et le site internet de la commune. La commission communication va travailler sur ce sujet.

### **COMMUNICATION**

M. THEBERT M. fait un retour sur le bulletin municipal. Le teaming était serré et il précise que les associations ont transmis leurs articles pour la date limite demandée. Il précise que des retours positifs sur ce bulletin ont été émis. Il informe que la remise des prix pour le concours photos se déroulera le mercredi 5 mars 2025 à 19h à la salle des associations. A la suite une cérémonie d'accueil pour les nouveaux arrivants sera organisée.

### **SMICTOM**

Mme THIKEN fait un retour sur les changements des jours de collecte qui ont changé les habitudes des administrés. Elle informe également sur le tri des biodéchets qui est obligatoire depuis 2024. Le SMICTOM propose 3 solutions parmi laquelle le compostage individuel qui sera à privilégier. Une rencontre va être prochainement programmée avec le SMICTOM.

### **SALLE DE SPORT**

Mme DORGERE informe que les luminaires ont été changés dans la salle 01.

M. THEBERT M. fait remarquer que l'éclairage blanc est bien adapté à la pratique du sport.

### **LOGEMENTS**

Mme DORGERE fait part d'un dégât des eaux dans un logement communal, ayant entraîné des dégâts dans les parties communes.

Elle informe également qu'un expert a été missionné (faute d'assurance DOMMAGES OUVRAGES) afin de déclencher les assurances des entreprises qui sont intervenues lors de la construction de l'habitation située 5 allée du Verger.

### **AMENAGEMENT DU LOCAL DE LA MAIRIE**

Mme DORGERE rappelle qu'aucun espace n'était dédié pour la pause déjeuner des agents. Elle diffuse des photos de l'aménagement réalisé. L'aménagement est en cours de finalisation.

### **INFOS du CONSEIL D'AGGLOMERATION**

M. le Maire informe que le conseil d'agglomération a voté la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal entre les 46 communes.

Il informe également qu'un schéma directeur des Energies Renouvelables (EnR) est en cours.

➤Mme LEOTHIER a été de nouveau interpellé pour les horaires de la mairie, et pour l'arrachage de framboisiers en haut du chemin des Vignaux.

M. le Maire précise qu'il fera un point avec les services techniques.

➤Mme DORGERE a été sollicitée par les propriétaires du salon de coiffure afin d'informer les élus et la population que la rumeur émise sur la fermeture du salon de coiffure est complètement infondée.

➤M. HUBERT informe qu'il a déposé sa candidature pour reprendre l'exploitation des terres de M. Bréhin qui cesse son activité. Il précise également qu'il possède d'autres parcelles dont l'accès se fait uniquement par les terrains communaux loués à M. Bréhin

*Après échanges sur les informations et questions diverses, plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour,  
M. le Maire lève la séance à 22h22*

Le Maire – Aurélien THÉBERT
La secrétaire de séance – Caroline SERRAND

